



Perpignan, le 22 octobre 2020

## COMMUNIQUÉ

Suite aux élections pour le renouvellement des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université de Perpignan via Domitia et conformément aux dispositions prévues par les statuts de l'Université, il convient d'organiser l'élection du nouveau président pour une durée de quatre ans.

Le président de l'université est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité.

Une déclaration de candidature à la présidence de l'université est obligatoire. Elle doit être réalisée sur papier libre datée et signée. Elle sera déposée au service des affaires institutionnelles et juridiques de la direction générale des services – Bâtiment A , rez de chaussée porte A013 ou envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi **au plus tard le jeudi 5 novembre 2020 à 12h00** (heure locale). Les candidatures doivent être accompagnées d'une profession de foi.

Un conseil d'administration sera réuni afin de procéder à l'élection du nouveau président. Le vote a lieu à bulletin secret et par appel nominal des présents ou représentés. Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Ce présent communiqué sera publié sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'université rubrique "ÉLECTIONS".

Pour le Président et par délégation,  
le Directeur Général des services

Serge LACOUR

